

Programme de formation

L'ADH Basse-Normandie, en lien avec le cabinet Houdart, organise une formation sur le thème :

**« Le projet de loi de modernisation de notre système de santé :
focus sur les groupements hospitaliers de territoire »**

**Mercredi 24 juin 2015
9h00 à 14h00
Hôtel Novotel Caen Côte de Nacre**

Mesure phare du projet de loi de modernisation de notre système de santé, les groupements hospitaliers de territoire (GHT) suscitent de nombreuses interrogations voire certaines inquiétudes.

Qu'en est-il est vraiment ?

La réflexion engagée sera articulée autour de trois axes et animée par Maître Houdart :

- 1- **Présentation des futurs groupements hospitaliers de territoire** : objet, modalité de création, parties et partenaires, gouvernance, territoire
- 2- **De la CHT au GHT** : suppression ou transformation des actuelles communautés hospitalières de territoire en groupements hospitaliers de territoires ? quel calendrier ?
- 3- **Perspective et enjeux** des groupements hospitaliers de territoire

Intervention et échanges avec les participants, qui se poursuivront lors d'un déjeuner convivial de 12h à 14h.

Public concerné : Directeurs d'hôpital

« Le projet de loi de modernisation de notre système de santé : focus sur les groupements hospitaliers de territoire »

Le bulletin dûment rempli, signé et tamponné est à retourner avant le 18 juin 2015. Après enregistrement de votre inscription, vous recevrez une confirmation de participation par mail

Par courrier à : Permanence ADH – inscriptions
Centre Hospitalier Sainte Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris Cedex 14
Par fax au : 01 45 65 88 60
Par e-mail à : permanence@adh-asso.org

Attention ! En cas de désistement au-delà du 18 juin, la somme forfaitaire de 50€ sera facturée. Les annulations doivent être effectuées par fax – 01 45 65 88 60

Coordonnées

Nom **Prénom**
Fonction
Établissement
Adresse
BP **CP** **Ville**
Tél. pro impératif **Fax impératif**
E-mail impératif

Conditions tarifaires (formation non soumise à TVA)

Prix de la formation :

Directeurs d'hôpital (déjeuner inclus) 100 €

EDH et Directeurs d'hôpital honoraires (règlement à joindre impérativement) 30€

Modalités de règlement n° d'agrément ADH : 533 505 638 35

Paiement joint

À facturer à l'établissement

ANFH

Les mentions légales complètes de l'ADH sont accessibles sur le site adh-asso.org rubrique « contactez-nous » ou auprès de la permanence.

Les factures seront adressées ultérieurement et tiendront lieu de convention de formation simplifiée.

Adresse de facturation (si différente de celle indiquée supra)

Établissement
Adresse
..... **BP** **CP** **Ville**

Contacts

Comité d'organisation : Nicolas Vilain - nicolas.vilain@ch-flers.fr

Inscriptions/facturation : ADH 01 45 65 76 92 – permanence@adh-asso.org

Bon pour accord du chef d'établissement

Date et signature du congressiste